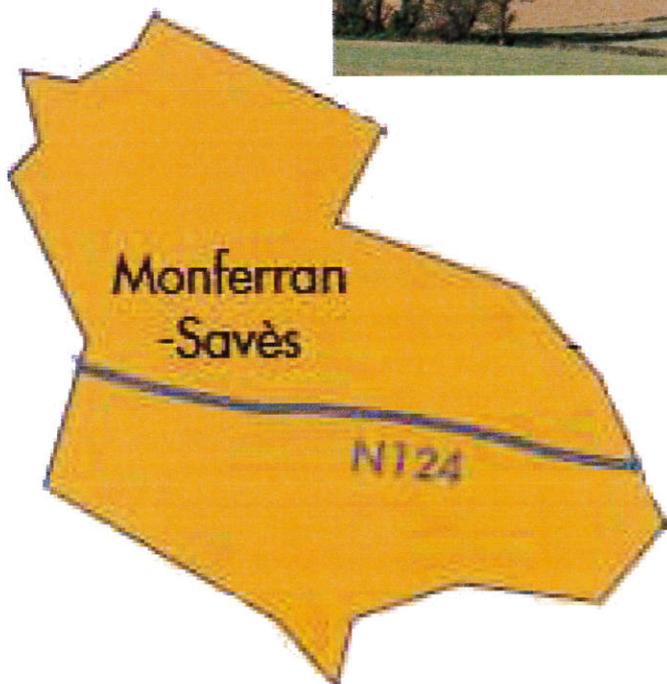




Numéro 75 – décembre 2021

BULLETIN MUNICIPAL



**Toute l'équipe
municipale vous
souhaite de
joyeuses fêtes !**

SOMMAIRE

1 VIE QUOTIDIENNE

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

MAISON FRANCE SERVICES

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ PRÉVENTION

GERS NUMÉRIQUE

COLLECTE ENCOMBRANTS-DÉCHETS VERTS

EN BREF

6 ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

COLLECTE DES DÉCHETS

PROJET DE COMPOSTAGE COLLECTIF

PROJET RETIENS LA NUIT

10 ENFANCE ET JEUNESSE

ACTIVITES D'HALLOWEEN A L'ALAE

PROJET DE JARDIN POUR L'ÉCOLE

11 URBANISME - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ETABLISSEMENTS QUI REÇOIVENT DU PUBLIC
(ERP)

AUTORISATIONS D'URBANISME : DES
CHANGEMENTS AU 1ER JANVIER 2022

ZOOM SUR ...LE PLUI-H

13 TRAVAUX - VOIERIE

TRAVAUX PRÉVUS EN 2021

14 VIE ASSOCIATIVE

REPRISE DES ACTIVITÉS DES AMIS DE LA
BELOTE

VÉLO ET MARCHE DU SAVÈS

CHANT TRAD

15 AGENDA

16 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

VIE QUOTIDIENNE

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Monferran-Savès ?



Pour vous accueillir, vous informer et faire votre connaissance, la municipalité vous invite à venir vous présenter en mairie. Vous êtes chaleureusement invités à venir rencontrer l'équipe municipale lors du pot d'accueil qui sera offert à l'occasion des vœux du maire le...

Dimanche 9 janvier 2022 à 16h00
à la salle des fêtes

MAISON FRANCE SERVICES

Ce nouvel espace ouvert à l'Isle Jourdain accueille et accompagne les usagers gratuitement et en toute confidentialité dans leurs démarches auprès d'organismes partenaires (Pôle emploi, CAF, CPAM...).

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Une permanence sera effectuée à Monferran-Savès le vendredi matin, une semaine sur cinq. Un calendrier des dates de présence est en préparation et sera publié dès que possible sur le site de la mairie et affiché sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.

D'ici là, vous pouvez vous rendre dans les locaux du Centre Social Espace Famille Animation à L'Isle-Jourdain ou appeler pour prendre rendez-vous au 05 62 07 33 52.



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous.

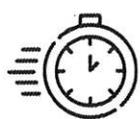
**2 AGENTS
À VOTRE SERVICE**



L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



Sécurité publique



CONTROLE DE LA VITESSE

Vous êtes nombreux à avoir constaté des excès de vitesse dans le village rendant la circulation piétonne périlleuse. Tous les piétons qu'ils soient résidents des Thuyas ou du village, souhaitent pouvoir circuler sans se mettre en danger.

Vitesse limitée à 30 km/h
dans le village

*Pour la sécurité de tous,
soyez vigilant et ralentissez
à l'approche de piétons aux
abords du village !*

Sur la route nationale 124, le constat est le même : limites de vitesse non respectées, dépassements dangereux, accidents fréquents... Avec l'ouverture prochaine du tronçon Aubiet-Gimont, les automobilistes sortiront désormais de la 2x2 voies à la sortie de Gimont et devront adapter leur vitesse en passant de 110 km/h à 80 km/h.

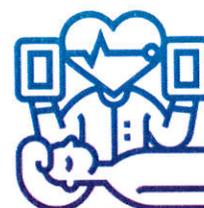


L'expérience sur le tronçon précédent a malheureusement montré que la vitesse demeure élevée à la sortie de la quatre voies, causant de nombreux accidents. Face à ce risque avéré, la DDT nous a informés de l'installation prochaine d'un radar fixe, type Tourelle sur la RN124 à hauteur de la ferme du Choucou. Ce radar aura la possibilité de relever la vitesse dans les deux sens de circulation.

La fréquence des excès de vitesse et accidents graves sur ce tronçon de la nationale justifie le renforcement des mesures de contrôles de vitesse sur cet axe de circulation.

SANTE PREVENTION

La commune est équipée depuis peu de deux nouveaux défibrillateurs localisés à la salle des fêtes pour l'un et dans les vestiaires du terrain de foot pour le second.



Rappelons qu'un défibrillateur est déjà présent au niveau du gymnase des Thuyas et demeure accessible à tous en cas de besoin.

Gers numérique propose des ateliers d'initiation aux outils numériques

Le Gers est engagé dans un ambitieux plan d'aménagement numérique de son territoire depuis 2016 qui prévoit le déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations d'ici 2025. Sur le territoire de Monferran-Savès, les travaux sont planifiés pour 2022-2023.

Parallèlement à ce chantier, Gers numérique poursuit également un objectif de lutte contre la précarité numérique auprès des clientèles particulièrement sensibles que sont les personnes âgées, les personnes en situation de précarité ou encore les personnes en situation de handicap. Communiquer, apprendre, s'informer mais aussi accéder à ses droits, faire des démarches en ligne, tout cela nécessite de plus en plus l'utilisation d'outils numériques. Avec le soutien de l'État, dans le cadre du plan de relance, Gers numérique proposera donc dans la commune des **ateliers d'initiation et de médiation numérique**.



Les conseillers seront là pour répondre à vos besoins en matière d'utilisation de ces outils numériques.

Ces ateliers seront animés par des conseillers numériques qui aborderont des sujets comme les démarches en ligne (impôts, carte grise, sécurité sociale, Pôle emploi...), le paiement en ligne, l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette, d'applications spécifiques (tousAntiCovid, ENT des établissements scolaires, appels visio...), la création et l'utilisation d'une boîte mail, la vigilance sur les réseaux sociaux, l'utilisation d'application spécifique...

Vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers ?

Contactez la mairie pour vous inscrire

DATES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Les encombrants et les déchets verts ne sont pas ramassés sur les sites de collecte des déchets ménagers. Ils font l'objet d'une collecte ponctuelle aux dates suivantes :

Collecte des encombrants

Jeudi 13 janvier 2022

Jeudi 17 mars 2022

Collecte des déchets verts

(fagots d'1m max, déchets de taille de petit diamètre)

Mardi 25 janvier 2022

Mardi 15 février 2022

Mardi 8 mars 2022

Mardi 29 mars 2022

Mardi 12 avril 2022

Mardi 26 avril 2022

- ▶ Inscription en mairie au plus tard 48h avant la date prévue pour la collecte.
- ▶ Encombrants : seuls les encombrants déclarés lors de votre inscription seront ramassés par les agents.
- ▶ Déchets verts : ramassage uniquement en centre-bourg (Monferran et Garbic).



Pour l'instant les déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie mais ce type de déchets ne sera bientôt plus pris en charge.

La commune est en réflexion sur un projet de broyage des végétaux sur le territoire de la commune afin de répondre aux besoins des citoyens tout en posant des actions concrètes en faveur de l'environnement.



Le brûlage des déchets est interdit et passible d'une amende de 450 €

EN BREF ...

- Projet de construction de trois abribus (à Garbic, à Saint-Aguets et à Monferran)
- Projet de transport collectif à la demande (TAD) entre Monferran-Savès et l'Isle Jourdain

Des détails dans le prochain bulletin.

COLLECTE DES DÉCHETS

Le SICTOM installe de nouvelles colonnes à déchets

Sur la commune, la **collecte de nos déchets ménagers** (pour les particuliers) est assurée par le SICTOM de Mauvezin - Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Ces déchets sont ensuite traités par Trigone, syndicat mixte public. La collecte des déchets (ordures ménagères et poubelles de tri) est effectuée sur notre territoire par le SICTOM-Est.

Avec l'utilisation de nouveaux camions, des changements sont survenus en octobre sur vos sites habituels de collecte : les bacs ont été remplacés par des colonnes à déchets de plus grandes capacités. Certains sites non accessibles aux camions (en raison des fils électriques les surplombant) ont malheureusement dû être fermés.

La fréquence et les jours de passage demeurent inchangés.

COLONNE À DÉCHETS

Les trappes d'ouverture ne permettent pas l'utilisation de sacs trop volumineux.

Utilisez uniquement des sacs de 50l maximum.



Les déchets verts et les encombrants (meublier, appareils électroménagers...) ainsi que les cartons d'emballage, ne sont pas pris en charge par les collectes du SICTOM et doivent obligatoirement être déposés à la déchetterie.

Nous faisons appel à votre civisme pour maintenir propres les sites de collecte. De nombreuses incivilités ont été constatées ces derniers temps : des sacs ou déchets de toute nature sont

régulièrement abandonnés au pied des containers. Ces sacs ne sont pas ramassés lors de la collecte, seules les colonnes sont vidées.



Tout dépôt ou abandon de déchets sur le domaine public en dehors des jours, des lieux ou des heures de collecte représente une infraction au code pénal sanctionnée par des amendes allant de 35 € à 1500 €.

Contact SICTOM-Est

☎ 05 62 06 76 68

✉ <http://sictom-est-gers.blogspot.com/>

UN PROJET DE COMPOSTAGE COLLECTIF POUR LE VILLAGE

En collaboration avec TRIGONE, syndicat mixte public qui a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers, la commune va prochainement mettre en place des bacs de compostage collectif dans le centre du village.

Le compostage, de quoi parle-t-on ?

Qu'ils soient issus de la cuisine ou bien du jardin, nos déchets biodégradables représentent environ 1/3 du poids des ordures ménagères. En triant ces déchets pour le compostage, ils vont se dégrader en matière organique pour aboutir à un compost. qui sera alors disponible pour la croissance des plantes. Ainsi la boucle est bouclée ! C'est donc un processus naturel à la portée de



tous et qui ne nécessite aucun produit, ni aucune machine.

Pourquoi des bacs de compost partagés ?

Lorsque la place manque (pas de jardin, petits espaces verts) ou que les apports de déchets sont faibles, l'idée de se regrouper prend tout son sens. La pratique du compostage devient alors partagée et la solution de traitement des déchets reste en local.

Rassurez-vous, vous ne serez pas seul dans cette pratique. L'été dernier, une animatrice de TRIGONE a mené une enquête auprès des habitants du centre du village pour évaluer les besoins

et le nombre d'habitants qui souhaitent se lancer dans le projet. A partir des résultats de cette enquête, nous avons pu constater avec grand plaisir que l'intérêt était présent et de nombreux habitants du secteur se sont montrés très intéressés à participer à ce projet.

Quand va débuter le projet ? En mars 2002, les bacs seront installés sur deux sites prévus pour desservir au mieux l'ensemble des habitations du centre du village. Vous serez sollicités pour participer à l'installation des bacs et une réunion d'information sera organisée pour vous expliquer les étapes de démarrage du projet. C'est à ce moment-là que vous récupérerez votre seau individuel et les informations pour débuter les premiers apports dans le composteur.



COMPOST

Récupérer le compost ... Au bout de 6 à 9 mois, lorsque le compost est mûr, une distribution de compost sera organisée entre participants.

En lien avec ce projet, la commune organisera au printemps prochain une opération « broyage des déchets verts »

☒ PROJET RETIENS LA NUIT... DU 17 AU 30 JANVIER 2022

Une démarche active pour lutter contre la pollution lumineuse



Coordonné par le PETR Pays porte de Gascogne en partenariat avec l'association *A ciel Ouvert*, le projet **Retiens la nuit** vise à sensibiliser élus et citoyens aux nuisances liées à la pollution lumineuse et notamment leurs impacts sur la biodiversité.

Plusieurs communes du territoire, dont Monferran-Savès, se sont regroupées afin de proposer des activités en lien avec cette thématique et nous inviter à réfléchir aux problématiques liées à l'éclairage nocturne. Il

s'agit de repenser l'éclairage nocturne qu'il soit public ou privé afin de préserver la biodiversité

nocturne et revoir notre consommation d'électricité à la baisse. Une préoccupation qui rejoint celles de la commune en matière de gestion environnementale ainsi que les objectifs du Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de la gascogne Toulousaine.

Un véritable défi pour tous !

Des activités pour tous

Un programme varié d'activités (randonnée sur la biodiversité nocturne, atelier, spectacle de marionnettes, rencontre débats...) sera proposé tout au long de cet événement dans les 7 communes participantes au projet.

Exposition itinérante « Autour de la nuit »		Autres activités :
Du 17 au 19 janvier 2022	LIAS	
20 janvier 2022	PUJAUDRAN	Randonnée nocturne (sur inscription)
21 janvier 2022	MONFERRAN-SAVES	Film- débat « La face obscure de la lumière »
Du 22 au 24 janvier 2022	CLERMONT-SAVES	
Du 25 au 28 janvier (12h00) 2022	FONTENILLES	
28 janvier (après-midi)	MARESTAING	Atelier débat
Du 29 janvier au 2 février 2022	L'ISLE JOURDAIN	spectacle de marionnettes 15h30 à la MJC (sur inscription)

Exposition et film-débat à Monferran-Savès

Sur notre commune, l'exposition « autour de la nuit » sera présentée le 21 janvier à la salle des fêtes. On pourra y découvrir textes et photos mettant en scène les espèces animales nocturnes les plus impactées par la pollution lumineuse, l'évolution dans le temps de cette pollution lumineuse à l'échelle nationale et internationale, le constat de la disparition des ciux étoilés car trop éclairés...

A 18h, un documentaire de 45 mn intitulé « La face obscure de la lumière » sera diffusé à la salle des fêtes et sera suivi d'un débat avec un animateur de l'association A ciel Ouvert. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

ENFANCE - JEUNESSE

HALLOWEEN AU CENTRE DE LOISIRS

Pendant les vacances d'octobre, les enfants du centre de loisirs de Monferran-Savès ont pu réaliser des activités sur le thème « Les légos et les Playmobils fêtent Halloween ». Toute la semaine, l'équipe d'animation a pu proposer des activités ludiques et créatives. Le vendredi, afin de fêter Halloween, les animatrices ont proposé aux enfants un « escape game », un château gonflable et une chasse aux bonbons.

Les enfants du centre de loisirs ainsi que les animatrices remercient les habitants de Monferran-Savès pour leur implication lors de la chasse aux bonbons. La récolte a été très fructueuse et les enfants se sont régalés !



DES PROJETS NATURE À L'ÉCOLE



Un projet de jardinage est en préparation à l'école. Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochain bulletin. Les agents techniques de la commune seront mis à pied d'œuvre dès le début d'année pour préparer le terrain aux futurs jardiniers de l'école !

REGLEMENTATION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires en termes de sécurité ou d'accessibilité.



La construction, l'aménagement ou la modification de ce type de bâtiment sont soumis à réglementation. La transformation d'une maison individuelle en ERP nécessite par exemple de déposer en Mairie une demande d'autorisation de travaux.

Tout changement d'activité doit être déclaré car la réglementation d'un magasin est différente de celle d'un restaurant. Ces déclarations permettent également le recensement de tous les ERP de la Commune auprès des services de la Préfecture.

Documents disponibles et téléchargeables sur le site du service public, onglet « professionnels » à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

TRAITEMENT DES AUTORISATIONS D' URBANISME : DES CHANGEMENTS AU 1ER JANVIER 2022

Les administrés pourront saisir toutes leurs demandes d'instruction par voie électronique. Pour l'utilisateur, cette procédure facilitera le dépôt des dossiers en assurant transparence et économie.

Zoom sur...

LE PLUi-H

Le Plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat

En réponse à la forte attractivité de notre territoire pour les entreprises et les ménages, la Gascogne Toulousaine doit préparer l'avenir et contenir cette dynamique de développement dans le respect de ses capacités d'accueil et en préservant la qualité de vie de ses habitants. Ce sont là tous les enjeux du PLUi-H actuellement en cours de finalisation.

Le PLUi-H, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme unique commun à toutes les communes de la CCGT. Il remplacera les documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol : il détermine les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger. Le PLUi-H s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises.

Où en est-on dans l'élaboration du PLUi-H ?

- En cours d'élaboration, le PLUi-H doit être approuvé en 2022 par tous les conseils municipaux de la CCGT. Des réunions publiques d'information ont eu lieu en octobre sur le territoire, l'une d'entre elles s'est déroulée à Monferran-Savès le 18 octobre dernier. Ce fut l'occasion pour les citoyens de prendre connaissance des enjeux forts en termes d'environnement, d'aménagement, de stratégie économique, qui serviront de lignes directrices pour les 15 prochaines années.

Que contient le PLUi-H ?

- le rapport de présentation qui évalue les besoins du territoire s'appuyant sur un diagnostic et une analyse de l'utilisation du territoire
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les orientations générales pour l'évolution du territoire
- Des outils réglementaires : le plan de zonage, le règlement et les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ils déterminent ce qu'il est possible de faire ou non en terme d'aménagement.

**Ces documents sont consultables en ligne sur le site Internet de la
Gascogne Toulousaine :**

<https://www.ccgascognetoulousaine.com>

Maitriser et orienter le développement du territoire vers un développement durable

Maitriser l'emprise du foncier urbain pour préserver le foncier agricole, les espaces naturels et la qualité de vie est l'orientation première choisie par les élus du territoire.

Le développement des infrastructures devra aller de pair avec le développement du territoire. De plus, pour limiter la consommation foncière et préserver le territoire agricole, la densification des centres urbains sera privilégiée. Par le fait même, la loi Climat et Résilience qui va très bientôt s'imposer aux communes, a été anticipée. Josiane Delteil, vice-présidente à la commission transition écologique et à la mobilité à la CCGT, explique le rôle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont s'est doté le territoire depuis 2018 : « on pose les bases d'un aménagement durable de notre territoire, respectueux de la biodiversité et volontairement tourné vers le développement des énergies renouvelables. La mobilité fait également partie de l'équation et des actions dans ce domaine seront proposées très prochainement. »

C'est donc un dossier à suivre de près dans les prochains mois !

TRAVAUX-VOIRIE

Les travaux planifiés en 2021 concernent :

Deux places de parking PMR : l'une est prévue près du cimetière de Garbic, l'autre à proximité de l'église de Monferran.

Des reprises d'enrobés pour les 2 secteurs suivants :

Le chemin du Moulin de Savès
(de l'intersection du lieu-dit Lamothe
jusqu'à chez Mme Thore)

Le chemin d'en Despax



**Vous constatez une détérioration de la route dans votre secteur ?
Signalez-le en mairie !**

Du « point à temps » (réparation ponctuelle de la chaussée) est prévu et réalisé par les employés communaux toute l'année lorsqu'un avis de détérioration est signalé en mairie.

VIE ASSOCIATIVE



LES AMIS DE LA BELOTE

Reprise des activités le mercredi à la salle des fêtes...

Les amateurs de belote vont se réjouir ! Après cette longue absence due à l'épidémie de Covid-19, les concours de belote reprennent le mercredi 3 novembre à 21h à la salle des fêtes de Monferran-Saves.

Nos soirées se dérouleront en 4 parties avec une mise de 8€ par joueurs. Même sans partenaire, on vous en trouvera un pour former une équipe.

Le Passe Sanitaire est exigé ainsi que le port du masque dans la salle. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition sur chaque table de jeu. Les Amis de la Belote sont heureux de vous accueillir nombreux à nouveau."



VÉLO ET MARCHE DU SAVÈS

Le vélo club de l'association Vélo club et Marche du Savès a été créé il y a juste 20 ans cette année (2001 – 2021). C'est donc à l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire, qui a eu lieu le 20 novembre, que l'anniversaire de sa création a été fêté avec tous les adhérents et leurs conjoints.

A cette occasion ont été invités tous les anciens présidents avec qui beaucoup de souvenirs ont été évoqués lors du moment festif qui a suivi l'AG Ordinaire et l'élection du nouveau bureau 2022.



CHANT TRAD

Un concert au profit des Restos du cœur est prévu le samedi 12 mars 2022 à 20h30 à la salle des fêtes.

AGENDA

9 janvier 2022 à 16h : Vœux du maire et accueil des nouveaux arrivants

21 janvier 2022 : Retiens la nuit : exposition itinérante et film débat à 18h à la salle des fêtes

Fin janvier (date à préciser) : Assemblée générale de l'Association Vie du Patrimoine

12 mars 2022 à 20h30 : Chant Trad : concert au profit des restos du cœur

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Comment obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil ?

Rendez-vous sur <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

Ce service vous permet d'obtenir gratuitement une copie ou un extrait d'acte d'état civil pour un évènement survenu à Monferran-Savès (naissance, décès, mariage, etc.).

- Pour informer plusieurs organismes de votre changement d'adresse ou de coordonnées :

Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Ce service vous permet d'informer plusieurs organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment la mairie de Monferran-Savès, votre caisse de retraite (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), votre caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), la Poste...

Attention, cette démarche ne remplace pas la demande d'inscription sur liste électorales.

- Inscrivez-vous en ligne sur la liste électorale de Monferran-Savès

Vous venez d'emménager à Monferran-Savès ? Inscrivez-vous sur la liste électorale sans vous déplacer grâce au télé service : **<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>**

Attention, il sera nécessaire de vous créer un compte service-public.fr si ce n'est déjà fait.

- Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Démarche obligatoire pour les Français de plus de 16 ans :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

- Démarche pour les cartes d'identité :

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période.

Rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358#0_0

Vous devez prendre RDV dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données pour l'établissement de votre Carte nationale d'identité. Les plus proches sont :

AUCH - <http://www.mairie-auch.fr> - 05 62 61 66 00

GIMONT - <http://www.gimont.fr> - 05 62 67 70 02

L'ISLE-JOURDAIN - <http://www.mairie-islejourdain.com> - 05 62 07 32 50

SAMATAN - <http://www.samatan-gers.com> - 05 62 62 30 19

▪ Démarche pour les passeports :

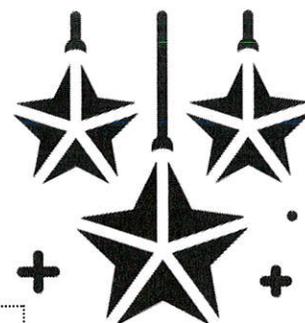
Pour faire un passeport biométrique, vous devez vous présenter dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires. La liste des mairies équipées est identique à celle des CNI

Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal. En France, il coûte 86 € pour un majeur. Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Mardi	fermé	
Mercredi	9h00 – 12h00	fermé
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00

Nous contacter ...

 05 62 07 87 83

 mairie@monferran-saves.fr

 77 route de Marestaing, 32 490 MONFERRAN-SAVES

Vous informer ...

 <https://www.monferran-saves.fr>

 Suivez-nous sur les réseaux

Appels d'URGENCE

Mairie (Astreinte)	06 44 36 19 45
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie (Gimont)	05 62 67 70 17-jour et 17-nuit
Syndicat des eaux de la Barousse	05 62 62 55 99
Fédération de chasse Animaux morts ou blessés	05 62 60 28 30

PROCHAIN BULLETIN AVRIL 2022

